

ZOOM SUR NOS DÉCHETS

Quoi mettre ou ne pas mettre dans Brun'O Lebac?



CINDY ROUSSELLE
Compo-Haut-Richelieu
Collaboration spéciale

Si vous habitez la MRC du Haut-Richelieu ou encore la MRC des Jardins-de-Napierville, vous avez certainement déjà aperçu quelque part la bouille sympathique de BRUN'O Lebac, le bac brun destiné à la collecte des matières compostables. Que vous ayez un bac brun de Compo-Haut-Richelieu à la maison ou que vous fassiez partie de la prochaine phase d'implantation (multilogements, milieux scolaires et entreprises), il n'est jamais trop tard ou trop tôt pour apprendre à connaître l'allié de la réduction des déchets.

D'abord et avant tout, il faut savoir que les matières organiques collectées sur le territoire sont acheminées vers le Centre de compostage régional de Compo-Haut-Richelieu. Au cours du procédé de compostage, les matières sont transformées pour devenir un compost de qualité supérieure qui servira à enrichir les sols, les terres agricoles, les plates-bandes

et les jardins. Le moment venu, des journées de distribution seront organisées pour rendre le compost mature disponible aux citoyens.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Pour atteindre un haut niveau de qualité du compost, il faut que les matières déposées dans les bacs bruns soient uniquement celles acceptées. D'ailleurs, quelles sont-elles?

- Résidus alimentaires : pelure de fruits et de légumes, restes de nourriture, aliments périmés, crus ou cuits, viandes, poissons, etc.

- Résidus verts : feuilles mortes, rognures de gazon et brindilles.

- Fibres : carton ou papier (non cirés) ayant été souillés par de la nourriture, comme une boîte de pizza.

SACS REFUSÉS

BRUN'O Lebac est allergique à tous les sacs de plastique. Ceux-ci ne sont pas organiques, ils représentent un contaminant dans le compost mature et nuisent à la qualité du compost.

Et les sacs de plastique



Les sacs de plastique, qu'ils soient compostables ou pas, ne doivent pas être mis dans le bac de récupération des matières organiques.

compostables? Ils sont aussi interdits! La raison est fort simple : la décomposition des plastiques compostables est plus longue que la durée du processus de

compostage. Le compost mature se retrouve alors parsemé de résidus de plastiques compostables, diminuant ainsi la qualité du compost.

Pour envelopper les résidus alimentaires, il est plutôt suggéré d'utiliser des sacs de papier sans pellicule plastique (exemple : Sac au sol, sacs de restauration rapide, sacs d'épicerie en papier).

AUCUN PRODUIT DANGEREUX

Les résidus domestiques dangereux, aussi appelés RDD, ne doivent jamais se retrouver dans un bac brun ni dans aucun autre bac d'ailleurs. En plus de contaminer les matières compostables, les RDD peuvent créer de graves réactions chimiques lorsqu'ils entrent en contact avec d'autres matières ou lorsqu'ils sont pressés dans la benne du camion.

BRUNOLEBAC.CA

Pour en savoir plus sur la collecte des matières organiques et consulter la liste des matières acceptées et refusées, visitez la page dédiée à BRUN'O Lebac, brunolebac.ca.

Vous avez des suggestions de sujets pour cette chronique? Écrivez-nous à cindy.rouselle@compo.qc.ca.